



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Foron, le 2 juillet 2019,

de SYLVIANE NOEL

Sénatrice de la Haute-Savoie

Réponse en demi-teinte du gouvernement à ma question visant à légitimer l'intervention financière des intercommunalités du Chablais pour la rénovation du service des urgences des Hôpitaux du Léman face à une carence financière de l'Etat

Ce matin, à l'occasion de la séance des questions orales sans débat, j'ai pu interroger Sébastien Lecornu, Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, sur le litige qui oppose 3 intercommunalités du Chablais au Préfet de la Haute-Savoie s'agissant du financement de la rénovation du service d'urgence des Hopitaux du Léman.

Pour mémoire, Thonon Agglomération et les communautés de communes du Haut-Chablais et de la vallée d'Abondance et Pays d'Evian, avaient délibéré en février dernier, pour accorder une subvention d'un montant total cumulé de 1,25 million d'euros aux Hôpitaux du Léman dans le cadre de sa rénovation du service des urgences. Le Préfet de la Haute-Savoie, dans un courrier du 4 avril 2019, leur avait demandé de retirer ces délibérations qu'il considère comme illégales au motif que l'objet de ces délibérations ne s'inscrit pas dans un cadre strict de leurs compétences statutaires.

Or, leur soutien financier est plus que légitime à bien de titres. Tout d'abord, ce service connaît une fréquentation quotidienne près du double de sa capacité d'accueil en raison de la raréfaction des médecins généralistes et de la hausse de la population de 3% par an sur ce territoire. Par ailleurs, les travaux de rénovation de ce service ont déjà démarré car il s'agit d'une opération vitale pour laquelle l'établissement, comme l'Etat, ne disposent pas de moyens propres suffisants tout comme l'ARS. Enfin, j'ai pu citer d'autres exemples et précédents au sein de notre département qui n'ont jamais posé problème aux services de l'Etat.

Si Sébastien Lecornu, Ministre en charge des Collectivités Territoriales, a reconnu la nécessité de définir un montage juridique spécifique à ce type d'investissement dans les textes à venir, il a aussi malheureusement confirmé l'absence de fondement légal pour une intercommunalité à contribuer à ce type d'investissement au titre de sa compétence de développement économique.

Je n'ai pas manqué de lui rappeler en réplique que si les EPCI avaient été amenés à contribuer financièrement à ce projet, c'était pour combler ce qui me semble être une carence de l'Etat : **"Si l'Etat n'est pas en mesure de porter financièrement ce projet vital à bien des titres, les citoyens et les élus ne sauraient comprendre qu'il les prive pour autant de l'amélioration de ce service public capital : ce serait une double peine inacceptable"**

Vous trouverez l'intégralité de mon intervention vidéo au Sénat au lien ci-dessous ainsi que celle de la réponse du Ministre :

<https://youtu.be/atBf7Ux-PU0>

/

<https://youtu.be/Ci9q6Dn3oII>

Contact presse :

Anne-Gabrielle MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOEL

04 50 25 18 11 – ag.mathieu@sylvianoel.fr